



TESTS de sélection Section Sportive Scolaire « Course d'orientation »

Il est obligatoire d'informer le secrétariat du collège de la candidature de votre enfant en appelant au 01 64 69 56 90. Vous devez également en parallèle informer par courriel Mme OLIVIER, professeure d'EPS en charge de la section, sandra.olivier@ac-creteil.fr

Les tests auront lieu le mercredi 25 mars 2026 de 14h00 à 15h45.

Apporter des copies du dossier scolaire de l'enfant.

Le lieu de Rendez vous sera communiqué directement aux familles par Mme OLIVIER, une fois le contact établi par mail.

A : Etude du dossier scolaire de l'année en cours et de l'année précédente.

Niveau scolaire et comportemental de l'élève.

Le dossier doit comporter les bulletins trimestriels de l'année précédente et du premier trimestre de cette année pour les collégiens, ou bien les éléments d'évaluation du cycle 3 pour les CM2. Pour les CM2, il faut également faire remplir l'avis du directeur ou de la directrice. Vous pouvez également adjoindre tout document que vous jugerez utile de présenter.

N'oubliez pas également d'indiquer l'adresse de résidence, l'établissement actuel de l'élève, et les coordonnées postales et téléphoniques des responsables légaux.

Ces éléments seront disposés dans une pochette au nom prénom de l'élève.

B : Tests spécifiques de course d'orientation.

1 : course en terrain varié.

2 : circuit d'orientation simple à faire en minimum de temps.

3. Réseau de postes à faire en temps limité.

Attention : si le secteur de résidence de l'élève n'est pas le collège International, la réussite aux tests de sélection et l'évaluation du degré de motivation ne garantissent pas automatiquement l'affectation ; cette dernière est soumise à l'avis de Mme L'Inspectrice d'Académie de Seine et Marne en relation à la capacité d'accueil du collège.

Il ne sera fourni aucun document le jour même à l'issue de l'entretien. La commission d'affectation des parcours dérogatoires siège en général au mois de juin.

Sandra OLIVIER : Responsable de la section sportive du Collège International
Sandra.olivier@ac-creteil.fr

Informations générales

BO : Activités sportives et éducatives

Sections sportives scolaires

NOR : MENE1117113C

circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011

MEN - DGESCO B3-4

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau. Les horaires obligatoires d'EPS sont assurés pour toutes les classes de l'établissement y compris pour les élèves de la section. Ce temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève, réparties en 2 séquences si possible, en dehors de l'Association Sportive.

Au collège International, la section c'est :

Des élèves motivés par la pratique de la **C**ourse d'**O**rientation (CO).

La section sportive se fixe comme objectif la réussite sportive et scolaire des élèves. (Entraînements, compétitions, formation jeunes juges, animation d'événements sportifs).

L'élève doit être adhérent d'un club fédéral et adhérent de l'**A**ssociation **S**portive (AS) du collège.

Les élèves s'engagent :

A respecter scrupuleusement le règlement intérieur du collège et le règlement spécifique de la section sportive.

A suivre avec assiduité les séances de course d'orientation dans le cadre du programme défini.

A suivre, en cas de nécessité, des séances de soutien scolaire.

A prendre part aux compétitions scolaires figurant au calendrier UNSS.

Tout manquement au règlement intérieur du collège ou au règlement spécifique entraînera un réexamen de l'appartenance à la section sportive.

L'exclusion de la section sera notifiée par écrit au responsable légal de l'élève. Les élèves exclus hors secteur scolaire retourneront dans leur établissement d'origine en fin d'année scolaire entamée.

Informations sur les entraînements en section sportive :

Mercredi : CO avec l'AS de 13h20 à 16h20 en forêt. (Temps de pratique 1h30 environ)

(Inscription à l'AS obligatoire)

lundi : 15h30-17h30 au collège 6èmes et 5èmes ; 17h30-18h45 4èmes 3èmes : entraînement physique, technique, théorique. Ces créneaux actuels sont susceptibles d'être modifiés en un seul pour tous les niveaux, de 15h30-17h30 pour la rentrée prochaine.

Le WE : Possibilité de s'entraîner ou de faire des compétitions avec le club référent ou un autre pour les élèves les plus motivés.

Séjour sportif de 2 à 3 jours en base de loisir.

Participations aux championnats scolaires de course d'orientation et de Raid Multisport (VTT, canoé...)

Convention de partenariat avec le club de Balise77 Fontainebleau Avon. Possibilité d'être inscrit dans tout autre club de son choix.

Toutes ces informations vous sont données à titre indicatif au vu de l'actuel fonctionnement susceptible d'évoluer. Elles vous permettent de prendre connaissance de l'engagement que l'inscription en section sportive représente et des objectifs poursuivis par celle-ci.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Il est obligatoire d'informer le secrétariat du collège de la candidature de votre enfant en appelant au 01 64 69 56 90. Vous devez également en parallèle informer par courriel Mme OLIVIER, professeure d'EPS en charge de la section, sandra.olivier@ac-creteil.fr